

DEPARTEMENT
DU
VAL DE MARNE

COMMUNE DE BRY-SUR-MARNE

ARONDISSEMENT
DE NOGENT

EXTRAIT
du

Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt et un, le lundi 12 avril, à 20h00, Mesdames et Messieurs les Membres du Conseil Municipal, légalement convoqués le mardi 6 avril 2021, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Charles ASLANGUL, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Nombre de Conseillers présents : 25

Étaient Présents :

M. Charles ASLANGUL, Maire
Monsieur Rodolphe CAMBRESY, Madame Véronique CHEVILLARD,
Monsieur Bruno POIGNANT, Madame Sylvie ROBY, Monsieur Christophe ARZANO, Madame Béatrice MAZZOCCHI, Monsieur Olivier ZANINETTI, Madame Virginie PRADAL, Monsieur Pierre LECLERC, Adjoints au Maire.
Monsieur Jean-Antoine GALLEGRO, Madame Nicole BROCARD,
Monsieur Didier SALAÛN, Madame Valérie RODD, Monsieur Laurent TUIL, Madame Chrystel DERAY, Madame Sandra CARVALHO, Monsieur Didier KHOURY, Monsieur Julien PARFOND, Monsieur Stefano TEILLET, Monsieur Serge GODARD, Madame Isabelle DUJARDIN, Madame Laure MARCOCCIA-WARIN, Madame Sandrine LALANNE, Monsieur Robin ONGHENA, Conseillers municipaux.

Ont donné pouvoir :

M. Etienne RENAULT à M. Bruno POIGNANT.
Mme Armelle CASSE à M. Charles ASLANGUL.
Mme Sandrine VILLEMIN à Mme Virginie PRADAL.
Mme Anne-Sophie DUGUAY à M. Rodolphe CAMBRESY.
M. Thierry BRAYARD à Mme Laure MARCOCCIA-WARIN.
M. Vincent PINEL à M. Serge GODARD.

Absents excusés :

Absents :

Mme SAADI Rosa, Mme BASTIEN-COTARD Karine.

Secrétaire de séance : Jean-Antoine GALLEGRO

DELIBERATION

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.1612-1 et suivants et L.2121-14,

Vu les budgets primitif, supplémentaire et décisions modificatives de 2020,

Vu l'avis de la commission des Finances en date du 30 mars 2021,

Considérant que Monsieur Charles ASLANGUL, Maire, s'est retiré de la salle du Conseil Municipal,

Considérant que Monsieur Rodolphe CAMBRESY, 1^{er} Adjoint au Maire a été désigné Président de la séance pour le vote du Compte Administratif,

Délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2020 dressé par Monsieur Charles ASLANGUL, Maire,

Après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Après en avoir délibéré, et par 30 voix pour (Monsieur Charles ASLANGUL ne prend pas part au vote)

ARTICLE 1ER : ADOPTE le Compte Administratif 2020 du budget Général de la commune de Bry-sur-Marne lequel peut se résumer comme suit :

	Crédits ouverts	Réalisations	Restes à réaliser
SECTION DE FONCTIONNEMENT			
-Dépenses réelles	31 018 745,13	29 072 287,69	
-Dépenses d'ordre (dont dotations, provisions)	1 220 328	1 945 797,4	
-Virement à la section d'investissement	389 614,17		
Total dépenses	32 628 687,30	31 018 085,09	
-Recettes réelles	32 628 687,30	33 179 501,47	
-Recettes d'ordre			
-Excédent reporté			
Total recettes	32 628 687,30	33 179 501,47	
Résultat section de fonctionnement		2 161 416,38	
SECTION D'INVESTISSEMENT			
-Dépenses réelles	17 212 503,65	11 229 413,26	3 329 572,09
-Dépenses d'ordre	794 865,04	734 145,40	
-Déficit N-1 reporté	4 026 617,85	4 026 617,85	
Total dépenses	22 033 986,54	15 990 176,51	3 329 572,09
-Recettes réelles	19 629 179,33	16 846 737,04	
-Recettes d'ordre (dont dotations, provisions)	2 015 193,04	2 679 942,80	
-Virement de la section de fonctionnement	389 614,17		
Total recettes	22 033 986,54	19 526 679,84	
Résultat section d'investissement		3 536 503,33	3 329 572,09
RESULTAT GLOBAL DE CLOTURE		5 697 919,71	

ARTICLE 2 : CONSTATE les identités de valeur avec les indications du Compte de Gestion relatives au report à nouveau au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de

roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

ARTICLE 3 : ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessous :

- En section de fonctionnement : 2 161 416,38 €
- En section d'investissement : 3 536 503,33 €

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de son caractère exécutoire.

Publiée le : 14 avril 2021

Pour copie conforme,
Le Registre dûment signé,
Charles ASLANGUL,

Maire de Bry-Sur-Marne



NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE
COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Contexte d'exécution du budget 2020

Le budget 2020 a été exécuté dans le cadre d'une année particulièrement atypique. En effet, en début d'année, la crise sanitaire a profondément fait chuter les recettes de fonctionnement et engendré des dépenses supplémentaires et imprévisibles. De plus, l'investiture tardive des nouvelles équipes municipales, en été et non au printemps, ont empêché les prises de décisions structurantes. Enfin, la fin d'année a notamment été marquée par un nouveau confinement.

Par ailleurs, la contrainte liée aux charges de personnel reste entière car celles-ci augmentent mécaniquement compte tenu de l'effet cumulé du Glissement Vieillesse Technicité (GVT) et des augmentations éventuelles de charges décidées par l'Etat ou d'une prime exceptionnelle décidée par l'Etat mais à la charge de la collectivité.

Présentation simplifiée du Compte Administratif 2020

	BP 2020	REALISATIONS
Recettes réelles de fonctionnement	32 219 818	33 179 501
Dépenses réelles de fonctionnement	31 047 896	29 072 288
<i>dont intérêts de la dette</i>	127 000	122 892
Recettes réelles d'investissement	10 217 895	16 846 737
<i>dont emprunts souscrits</i>	7 492 482	10 500 000
Dépenses réelles d'investissement	11 398 887	11 229 413
<i>dont capital de la dette</i>	968 333	1 168 333

Fonds de roulement et résultat de l'exercice

	2020
Fonds de roulement en début d'exercice	-22 911
Résultat de l'exercice	5 720 830
Fonds de roulement en fin d'exercice	5 697 920

Les grands équilibres financiers

- Les Epargnes

Epargne de gestion= Différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement hors intérêts de la dette.

Epargne brute= Différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement.
L'épargne brute représente le socle de la richesse financière.

Epargne nette= Epargne brute ôtée du remboursement du capital de la dette. L'épargne nette permet de mesurer l'équilibre annuel. Une épargne nette négative illustre une santé financière dégradée.

	2020
Recettes de fonctionnement	33 179 501
Epargne de gestion	3 506 032
Epargne brute	3 381 742
Taux d'épargne brute (en %)	10,42 %
Epargne nette	2 213 408

A noter que nous ne possédons pas d'emprunt toxique. La répartition de la dette est la suivante : 93,6% de taux fixe et 6,4% de taux variable.
Le taux moyen de la dette au 31/12/2020 est de 1%.

- **Les dépenses réelles de fonctionnement**

	2019	2020
Total des dépenses réelles de fonctionnement	29 243 001	29 072 288
Evolution en %		-0,58 %
Charges de personnel et frais assimilés (chap 012)	16 975 179	17 111 512
Evolution en %		0,8 %
Charges à caractère général (chap 011)	7 819 465	6 769 376
Evolution en %		-13,43 %
Contingents et participations obligatoires (art 655)	457 793	507 549
Evolution en %		10,87 %
Subventions versées (art 657)	889 875	911 050
Evolution en %		2,38 %
Autres charges de gestion courante (art 65 hors 655 et 657)	202 632	259 169
Evolution en %		27,9 %
Intérêts de la dette (art 66111)	136 722	124 291
Evolution en %		-9,09 %
Autres dépenses	30 586	289 693
Evolution en %		847,14 %
Atténuation de Produits	2 623 809	2 775 091
Evolution en %		5,77 %

Les "**Autres dépenses**" prennent notamment en compte les intérêts courus non échus (ICNE), les autres charges financières (autres articles chap. 66) et les charges exceptionnelles (chap. 67).

- **Les recettes réelles de fonctionnement**

	2019	2020
Total des recettes réelles de fonctionnement	44 303 994	33 179 501
Evolution en %		-25,11 %
Produit des contributions directes (art 73111)	15 257 694	15 542 877
Evolution en %		1,87 %
Fiscalité indirecte (chap 73 hors contributions directes et FNGIR)	9 486 862	9 076 157
Evolution en %		-4,33 %
Dotations (chap 74)	3 099 944	3 361 753

	2019	2020
Evolution en %		8,45 %
Atténuation de charges (chap 013)	312 591	145 273
Evolution en %		-53,53 %
Fiscalité transférée (FNGIR)	1 296 892	1 296 892
Evolution en %		
Autres recettes	14 850 011	3 756 549
Evolution en %		-74,7 %

La ligne "**Autres recettes**" comprend les produits des services (chapitre 70), les autres produits de gestion courante du chapitre 75 ainsi que l'ensemble des autres recettes d'exploitations du chapitre 77.

- **Les dépenses réelles d'investissement**

	2019	2020
Total des dépenses réelles d'investissement	19 541 038	11 229 413
Evolution en %		-42,53 %
Dépenses d'équipement (art 20, 21, 23 hors 204)	10 536 968	9 614 419
Evolution en %		-8,76 %
Subventions d'équipement (art 204)	450 000	400 000
Evolution en %		-11,11 %
Remboursement capital de la dette (art 16 hors 166 et 16449)	8 549 070	1 168 333
Evolution en %		-86,33 %
Autres investissements hors PPI	5 000	46 661
Evolution en %		

- **Les recettes réelles d'investissement**

FCTVA : Cette recette est directement liée à la récupération de la TVA des investissements engagés les années précédentes. Le taux du FCTVA est de 16,404%.

Subventions perçues : Ce sont les subventions versées par les différents partenaires (région, département, communauté...) servant à financer le programme pluriannuel d'investissement. Elles ne comprennent pas les amendes de polices perçues au chapitre 1342.

Taxe d'urbanisme : Cette recette comprend les taxes suivantes : la taxe locale d'équipement, la taxe du plafond légal de densité....

Emprunts : Emprunt d'équilibre pour financer les investissements.

Recettes diverses : Elles comprennent notamment les autres subventions ou cessions.

	2019	2020
Total des recettes réelles d'investissement (hors 1068)	1 737 024	12 843 030
Evolution en %		
FCTVA (art 10222)	783 673	1 566 593
Evolution en %		99,9 %
Subventions perçues liées au PPI (chap 13)	278 765	47 027
Evolution en %		-83,13 %
Taxe d'urbanisme	674 586	689 712
Evolution en %		2,24 %
Emprunts (art 16 hors 166 et 16449)	0	10 500 000
Evolution en %		0
Recettes diverses	0	39 697
Evolution en %		

Le financement de l'investissement

Il vous est présenté ci-dessous le plan de financement des investissements réalisés sur la période. Le remboursement du capital de la dette ne figure pas dans les dépenses d'investissement à financer, puisque celui-ci doit être couvert par l'autofinancement. Les cessions d'immobilisation sont rajoutées dans le plan de financement. Pour rappel, l'affectation du résultat peut également intervenir partiellement pour financer l'investissement.

	2019	2020
Epargne nette (a)	-3 916 817	2 213 408
FCTVA (b)	783 673	1 566 593
Autres recettes (c)	674 586	729 410
Produit de cessions (d)	10 428 740	725 472
Ressources financières propres e = (a+b+c+d)	7 970 182	5 234 883
Subventions perçues (liées au PPI) (f)	278 765	47 027
Emprunts (art 16 hors 166 et 16449) (g)	0	10 500 000
Financement total h = (e+f+g)	8 248 947	15 781 910

Résultat de l'exercice (variation du fonds de roulement)	-2 743 021	5 720 830
--	------------	-----------

Le niveau de l'endettement

	2020
Capital Restant Dû (au 31/12)	14 062 500
Emprunts	10 500 000
Annuités	1 292 624
<i>Ratio de désendettement</i>	4,2 ans

Evolution des taux et des produits fiscaux

	Taux taxe d'habitation	Taux taxe foncière sur le bâti	Taux taxe foncière sur le non bâti
2019	20 %	21,75 %	26,17 %
2020	20 %	21,75 %	26,17 %

	2019	2020
Produit de la TH	8 083 281	8 296 256
Produit de la TFB	7 057 894	7 161 626
Produit de la TFNB	24 516	24 947
Rôles supplémentaires	92 004	60 048

	2019	2020
Total des produits	15 257 695	15 542 877

LES RATIOS

Ci-dessous le tableau des ratios obligatoires issus de la loi A.T.R :

	2019	2020
Ratio 1	1 730	1 730
Ratio 2	903	925
Ratio 3	2 621	1 974
Ratio 4	623	572
Ratio 5	280	837
Ratio 6	39	34
Ratio 7	58,05 %	58,86 %
Ratio 9	85,3 %	91,14 %
Ratio 10	23,78 %	28,98 %
Ratio 11	10,68 %	42,38 %

Ratio 1 = Dépenses réelles de fonctionnement / population

Ratio 2 = Produit des impositions directes / population

Ratio 3 = Recettes réelles de fonctionnement / population

Ratio 4 = Dépenses d'équipement brut / population

Ratio 5 = Encours de la dette / population

Ratio 6 = Dotation globale de fonctionnement / population

Ratio 7 = Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement

Ratio 9 = Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement

Ratio 10 = Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement

Ratio 11 = Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement

Indicateur d'évolution de la ressource humaine (ratio 7)

Ce taux détermine la représentativité des charges de personnel dans les dépenses d'exploitation. Il permet de mesurer le poids des charges de personnel sur les dépenses de fonctionnement, soit 58,86 %.

PREVISIONS	REALISATIONS
17 379 000	17 111 512

Rémunération fonctionnaires	6 766 536
Rémunération contractuels	2 674 740
Autres rémunérations	2 619 247
Charges	5 050 989
TOTAL GLOBAL	17 111 512

STRUCTURE DES EFFECTIFS COMPTE ADMINISTRATIF 31 DECEMBRE 2020

GRADES OU EMPLOIS	EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS PERMANENTS		
	FONCTIONNAIRES	AGENTS CONTRACTUELS	TOTAL
FILIERE ADMINISTRATIVE	73	5	78
Catégorie A	14	2	16
Catégorie B	12	2	14
Catégorie C	47	1	48
FILIERE TECHNIQUE	131	14	144
Catégorie A	3	0	3
Catégorie B	6	0	6
Catégorie C	122	14	136
FILIERE SOCIALE	46	9	55
Catégorie A	8	0	8
Catégorie B	0	0	0
Catégorie C	38	9	47
FILIERE SPORTIVE	1	0	1
Catégorie B	1	0	1
FILIERE CULTURELLE	22	0	22
Catégorie A	5	0	5
Catégorie B	13	0	13
Catégorie C	4	0	4
FILIERE ANIMATION	48	8	56
Catégorie B	6	0	6
Catégorie C	42	8	50
FILIERE POLICE MUNICIPALE	27		27
Catégorie A	0		0
Catégorie B	2		2
Catégorie C	25		25
AUTRES		17	17
Chargé de mission		1	1
Collaborateur de cabinet		1	1
Assistante maternelle		13	13
Contrat d'accompagnement dans l'emploi		0	0
Apprenti		0	0
Directeur pédagogique droit privé		0	0
Animateur centre de loisirs droit privé		1	1
Technicien polyvalent droit public		0	0
Animateur ateliers culturels droit public		1	1
TOTAL GENERAL	348	53	401

TEMPS DE TRAVAIL ET HEURES SUPPLEMENTAIRES

Au sein de la collectivité, le temps de travail annuel est fixé à :

- 1 607 heures pour l'ensemble des agents
- 1 557 heures pour la police municipale et les agents statutaires du service Enfance.

La durée hebdomadaire est fixée par défaut à 37h30, ouvrant droit à 12 jours d'ARTT, ou à 35h sans ARTT.